

## Catastrophe naturelle

Département	Communes	Phénomène naturel	Période de reconnaissance
Finistère	Plouescat	Inondations et coulées de boue	15 janvier 2026
	Pont-Aven		Du 7 au 20 février 2026
Ille-et-Vilaine	Bédée, Irodouër, Pleumeleuc, Romillé		9 mai 2026
	Landujan		Du 9 au 10 mai 2026
Morbihan	Guégon		Du 27 janvier au 8 février 2026
	Neulliac		Du 20 au 23 janvier 2026
			Du 26 au 27 janvier 2026
	Pleucadeuc		Du 27 au 28 janvier 2026

Les communes de Guichen, de Redon et de Saint-Senoux (Ille-et-Vilaine) ne sont pas reconnues en état de catastrophe naturelle en raison des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols intervenus en 2025.

La commune de Renac (Ille-et-Vilaine) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des inondations et coulées de boue intervenues le 9 mai 2026.

La commune de Neulliac (Morbihan) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des inondations et coulées de boue intervenues du 5 au 8 février 2026.

La commune de Pleucadeuc (Morbihan) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des inondations et coulées de boue intervenues du 5 au 20 février 2026.

Source : [Arrêté du 12 juin 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, JO du 13 juin](#)